

Orientation 32 Mettre en oeuvre un observatoire des patrimoines et du territoire et améliorer le partage et la diffusion de la connaissance

Orientation 32 Mettre en oeuvre un observatoire des patrimoines et du territoire et améliorer le partage et la diffusion de la connaissance

Mesures de connaissance

« Structurer, élaborer et mettre en place de façon concertée des observatoires ciblés sur la biodiversité et les patrimoines, le développement durable et les activités humaines ;

-Mettre en oeuvre des atlas de la biodiversité communaux pour renforcer la connaissance, le suivi des espèces et des habitats remarquables et favoriser l'appropriation du patrimoine naturel par les habitants [...] »

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

«[...]Apporte sa connaissance et son expertise aux démarches du Grenelles de l'environnement concernant la préservation du patrimoine naturel et ses fonctionnalités (trames verte et bleue, stratégie nationale de création des aires protégées)»

page 135

Référence ID de l'article : #2180

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-14 15:03